

LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT NATIONAL DES CHIRURGIENS VISCERAUX ET DIGESTIFS

- 1- La Haute Autorité de Santé a validé la Sleeve Gastrectomie, après le travail effectué par la SOFFCO ; le dossier va être transmis pour inscription à la CCAM ; sauf surprise, il faudra attendre encore quelques mois pour avoir une cotation.

- 2- L'engagement pour l'accréditation est en cours. Pour cela (et ainsi toucher votre prime RCP), il faut
 - aller sur <https://accréditation-des-medecins.fr>
 - remplir l'autoquestionnaire
 - voir confirmer sa validation par un expert de la FCVD (l'organisme accréditeur des chirurgiens viscéraux et digestifs)
 - adresser 1000 euros à l'ordre de FCVD, 45 rue des Saints Pères 75006 Paris
 - la FCVD vous adressera alors une attestation d'engagement que vous devez réadresser à votre CPAM **avant le 30 juin 2008**, ainsi qu'un reçu fiscal.
 - Pour toute information fcvd-oa@orange.fr

- 3- L'automne promettait d'être animé, avec la guérilla sur le secteur 2, le rapport Larcher et les projets de loi sur l'hôpital, les agences régionales de santé... Cette année, l'automne commence fin mai : un décret du 15 mai 2008 impose aux PH qui ont un secteur libéral 40% de versements sur tous leurs honoraires, y compris donc sur les dépassements. Le SNCVD soutient le SNDELMH (Syndicat de Défense de l'Exercice Libéral de la Médecine à l'Hôpital) ; celui ci appelle à l'abrogation immédiate du décret et appelle à un arrêt des activités administratives et en particulier l'arrêt des cotations dans le cadre de la T2A. La pétition, qui vous est jointe, est à réadresser par fax au 01 42 88 75 97 (www.sndelmh.org).
Cette mesure touche surtout les PH de CHU, mais ne nous y trompons pas, ce n'est qu'un début : le devis à partir de 80 euros d'honoraires est programmé, des projets circulent contre le secteur 2 et pour un secteur « optionnel » : dépassements contingentés à 1 fois le tarif sécu et pour 50% des malades, dépassements de 1 à 5 fois le tarif sécu, mais sur un % de patients « non encore arrêté » ...
Le SNCVD a rencontré le SFCO (syndicat des orthopédistes) ; une action commune est prévu début juin pour prendre date.

- 4- Le SNCVD est seul à défendre tous les chirurgiens viscéraux et digestifs, publics et privés. Soyez vigilants : cotisez et faites cotiser, c'est 100 euros à adresser au Dr Hutin, clinique Aumont, 52 ter avenue de Saint Cloud 78000 Versailles (les reçus sont adressés par vague).